

Arrêté du 23/01/1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement

(JO n° 73 du 27 mars 1997)

Dernière modification : Arrêté du 26 août 2011 (JO du 26 août 2011)

Publics concernés : exploitants d'installations soumises à autorisation émettant des bruits dans l'environnement

Objet : prescriptions applicables aux émissions sonores des installations classées soumises à autorisation

Entrée en vigueur : le 28 mars 1997

Délais d'application :

Applicable depuis le 1^{er} juillet 1997 aux installations nouvelles, dont l'arrêté d'autorisation est intervenu après le 1^{er} juillet 1997, ainsi qu'aux installations existantes faisant l'objet d'une modification autorisée postérieurement à cette même date.

Notice : le présent arrêté énonce les dispositions applicables en cas de bruits émis par les installations classées pour la protection de l'environnement